

PLAN D'ACTION

Plan d'action

sur les infrastructures essentielles

Government
of Alberta ■



Manitoba 



Québec 



Terre-Neuve
Labrador 



Yukon
Gouvernement

Canada 

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2009

No de cat. : PS4-66/2009F-PDF
ISBN : 978-1-100-90319-4

Imprimé au Canada



Table des matières

1. Introduction	2
2. Plan d'action	2
2.1 Établissement de partenariats	4
2.2 Échange d'information et protection de l'information	7
2.3 Mise en œuvre d'une approche de gestion tous risques	8
3. Examen	12
Annexe A – Réseaux sectoriels	13
Annexe B – Forum national intersectoriel	15
Annexe C – Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles	17
Annexe D – Cadre d'échange de l'information	19
Annexe E – Gestion des risques	23





1. Introduction

La *Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles* et le Plan d'action mettent en place une approche collective à l'intention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que des secteurs des infrastructures essentielles, qui contribuera à améliorer la résilience des infrastructures essentielles.

Pour tenir la cadence avec les risques en constante évolution, il faut comme élément essentiel de l'approche nationale du Canada un Plan d'action qui soit fondé sur les thèmes principaux de la Stratégie :

- des partenariats durables avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les secteurs des infrastructures essentielles;
- des mécanismes améliorés de protection et d'échange de l'information;
- un engagement relativement à la gestion tous risques.

Le Plan d'action sera mis à jour régulièrement pour permettre aux partenaires de prévoir les nouveaux risques et de s'employer à les contrer. La Stratégie reconnaît que chaque gouvernement, ainsi que chaque propriétaire et exploitant d'infrastructures essentielles, joue un rôle important à l'égard de l'amélioration de la résilience des infrastructures essentielles et que chacun assumera ses responsabilités en conséquence, et ce, dans le respect de leurs compétences respectives. Les gouvernements provinciaux et territoriaux coordonneront également les activités avec leurs municipalités et autorités locales, lorsqu'il y a lieu. Les résultats à l'échelon national permettront de mesurer les progrès accomplis, notamment :

- d'améliorer la résilience des infrastructures essentielles au Canada;
- de mieux comprendre les risques associés aux infrastructures essentielles;
- d'intervenir et de se rétablir rapidement et efficacement lorsque des perturbations se produisent.



2. Plan d'action

Le présent Plan d'action donne un aperçu des mesures liées aux partenariats, à la gestion des risques et à l'échange d'information. Compte tenu de la portée, de la complexité et de la nature corrélative des mesures prévues, nous avons élaboré un chemin critique. Les Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences aux échelons fédéral et provincial/territorial ont établi les priorités pour les deux premières années suivant le lancement de la *Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles*.

Des travaux seront entrepris dans les trois volets (partenariats, gestion des risques et échange d'information) de la Stratégie. Au cours des deux premières années, les partenaires concentreront leurs efforts surtout sur l'établissement des réseaux sectoriels et la mise sur pied du Forum national intersectoriel, ainsi que sur l'amélioration du processus d'échange de l'information. Des activités initiales pour appuyer la gestion des risques seront aussi entreprises à ce moment, bien que la réussite de ces activités soit étroitement liée à l'établissement des réseaux sectoriels et du Forum national intersectoriel. Au cours des années suivantes, l'efficacité des réseaux sectoriels et l'amélioration de l'échange de l'information permettront de mieux gérer les risques (p.ex. grâce à l'élaboration de profils de risques sectoriels et de lignes directrices pour l'évaluation des risques) et de mettre en place des plans et des exercices de gestion des urgences.

Le Plan d'action tient compte du fait qu'en cas d'urgence, les municipalités et les autorités provinciales ou territoriales sont presque toujours les premières à intervenir parce que les catastrophes surviennent le plus souvent à l'échelon local, et que les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de la gestion des urgences dans leurs territoires respectifs de compétence. Le gouvernement fédéral répond rapidement à toute demande d'aide soumise par un gouvernement provincial ou territorial lorsque ce dernier a besoin de ressources supplémentaires à celles dont il dispose pour intervenir lors d'une urgence ou d'une perturbation des infrastructures essentielles.

Le tableau suivant résume les rôles et les responsabilités prévus dans le présent Plan d'action et établis en fonction de la *Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles* et du *Cadre de sécurité civile pour le Canada*.

	Rôles	Responsabilités
Gouvernement fédéral	Diriger des activités fédérales	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une approche fédérale, provinciale, et territoriale pour améliorer la résilience des infrastructures essentielles Collaborer avec les provinces et les territoires pour atteindre les objectifs de la Stratégie Collaborer avec les associations nationales Collaborer avec les propriétaires et exploitants d'infrastructures essentielles conformément au mandat fédéral, avec l'accord des provinces et des territoires
Gouvernements provincial et territorial	Diriger des activités provinciales ou territoriales	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une approche fédérale, provinciale, et territoriale pour améliorer la résilience des infrastructures essentielles Collaborer avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires pour atteindre les objectifs de la Stratégie Coordonner des activités avec les intervenants ce qui comprend les municipalités et les autorités locale lorsqu'il y a lieu, et avec des associations et des propriétaires et des exploitants d'infrastructures essentielles
Propriétaires et exploitants d'infrastructures essentielles	Gérer ensemble les risques liés à leurs infrastructures essentielles	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les risques liés à leurs propres infrastructures essentielles Participer aux activités de recensement des infrastructures essentielles, d'évaluation, de prévention/atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement



2.1 Établissement de partenariats



La première année servira à établir les bases de la collaboration et de l'échange d'information. Au cours de cette année, nous viserons à mettre en place des réseaux sectoriels et le Forum national intersectoriel. De plus, le renouvellement du mandat du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles fait partie intégrante du présent Plan d'action et des initiatives permanentes en matière d'infrastructures essentielles à l'échelle du Canada.

Étant donné l'ampleur et la complexité des infrastructures essentielles, les interdépendances entre les secteurs et les gouvernements ainsi que le caractère aléatoire des risques et des catastrophes naturelles, il est très difficile de prendre des mesures de protection efficaces. Les mécanismes de coordination énoncés dans le présent document montrent les liens entre les divers ordres de gouvernement et les secteurs des infrastructures essentielles. Tous les intervenants seront invités à être membres des réseaux sectoriels et seront représentés au Forum national intersectoriel. Outre l'établissement de la coordination entre les partenaires du domaine des infrastructures essentielles, les structures décrites plus loin constituent un cadre de travail national qui favorise les relations et améliore l'échange d'information et la gestion des risques dans les secteurs des infrastructures essentielles et entre eux.

On établira des *réseaux sectoriels* en prenant appui sur les mécanismes de consultation existants. *Première année*

La mise en œuvre d'une approche nationale commune aux infrastructures essentielles nécessite la collaboration des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que ceux des secteurs des infrastructures essentielles. En guise de point de départ, des réseaux sectoriels seront établis à l'échelon national, tant au sein des secteurs des infrastructures essentielles que sur le plan intersectoriel.

On prévoit que les réseaux sectoriels serviront de forum permanent pour la discussion et l'échange d'information entre les intervenants sectoriels et ceux du gouvernement. Ces réseaux sectoriels sont le reflet d'un modèle de partenariat qui permettra aux gouvernements et aux secteurs des infrastructures essentielles de mener les activités propres aux infrastructures essentielles (p. ex. évaluation des risques, plans d'intervention pour réagir aux risques ciblés, exercices). De plus, ils amélioreront la collaboration avec les partenaires responsables des infrastructures essentielles en vue d'élaborer et de réaliser des activités de gestion des risques et d'échange d'information. Enfin, chaque réseau sectoriel élaborera des profils de risques sectoriels, appuiera l'élaboration d'outils et de pratiques exemplaires et favorisera la mise en œuvre de la Stratégie au sein de son secteur.

Compte tenu de l'interconnexion des infrastructures essentielles, tous les secteurs des infrastructures essentielles doivent examiner les questions d'interdépendance. Si une perturbation se produit dans un secteur, on ne peut intervenir sans tenir compte des autres secteurs. Par exemple, tous les secteurs des infrastructures essentielles dépendent de ressources humaines, de services gouvernementaux et de systèmes cybernétiques. Chaque réseau sectoriel adoptera donc une approche détaillée pour améliorer la résilience des infrastructures en fonction d'une approche intégrée de gestion tous risques.

En outre, en collaboration avec les ministères fédéral, provinciaux et territoriaux, chaque réseau sectoriel élaborera une approche pour cerner et résoudre les problèmes internationaux liés aux

infrastructures essentielles. Dans ce but, on fournira à chaque réseau sectoriel une méthode et un modèle qui intégreront les facteurs internationaux au profil de risques sectoriel.

Mesure principale : On établira des réseaux sectoriels pour chacun des secteurs d'infrastructures essentielles. Les membres des réseaux sectoriels (le secteur privé, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux) orienteront les priorités et établiront les bases des documents de travail propres au secteur. La mise sur pied des réseaux sectoriels permettra de tirer profit des mécanismes de consultation existants. D'autres détails sont fournis à l'annexe A.

Calendrier : Des réseaux sectoriels seront mis en place pour chaque secteur d'infrastructures essentielles au cours de la première année.



Forum national intersectoriel Un Forum national intersectoriel sera mis en place pour favoriser la collaboration entre les réseaux sectoriels, étudier les interdépendances et promouvoir l'échange d'information entre les secteurs. *Première année*

Afin d'appuyer une approche de collaboration en matière d'infrastructures essentielles, un Forum national intersectoriel sera établi pour promouvoir la collaboration entre les réseaux sectoriels et s'intéresser aux interdépendances entre les gouvernements et les secteurs. Plus précisément, le Forum national intersectoriel servira à :

- offrir aux Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences aux échelons fédéral, provincial et territorial des conseils et des recommandations sur les politiques et les activités relatives à la résilience des infrastructures essentielles;
- faciliter la mise en œuvre d’une approche intersectorielle axée sur la gestion des risques;
- examiner la Stratégie et le Plan d’action pour veiller à ce que leurs éléments conviennent aux besoins des provinces, des territoires, des propriétaires et des exploitants d’infrastructures essentielles ainsi que des autres intervenants;
- formuler des commentaires et des recommandations sur la mise en œuvre de mesures liées à la Stratégie;
- faciliter un vaste échange d’information entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les propriétaires et exploitants d’infrastructures essentielles.

De plus, le Forum national intersectoriel déterminera les priorités et les nouveaux enjeux et fera des recommandations pertinentes aux Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences aux échelons fédéral, provincial et territorial sur la façon d’y réagir.

Mesure principale : Les Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences aux échelons fédéral et provincial/territorial établiront le Forum national intersectoriel. Celui-ci sera composé des présidents des réseaux sectoriels. D’autres détails sont fournis à l’annexe B.

Calendrier : Le Forum national intersectoriel sera créé au cours de la première année.

Le ***Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles*** constituera le forum permanent des efforts de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux relativement aux questions liées aux infrastructures essentielles.

Première année

En tant que principal instrument des efforts de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux relativement aux questions liées aux infrastructures essentielles, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles devra assumer certains rôles principaux. Entre autres, il :

- appuiera la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d’action dans les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux;
- facilitera le réseautage fédéral, provincial et territorial en vue d’appuyer l’échange d’information, la gestion des risques, la planification et les exercices liés aux infrastructures essentielles;
- collaborera avec les réseaux sectoriels pour faciliter l’élaboration d’initiatives par le secteur privé au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux;
- donnera des conseils et formulera des recommandations aux Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences aux échelons fédéral, provincial et territorial;
- favorisera la compréhension mutuelle des risques et des interdépendances;
- déterminera quels liens existent entre les programmes et initiatives des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et facilitera l’échange de l’information et des pratiques exemplaires.



Mesure principale : On renouvellera le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles. D'autres détails sont fournis à l'annexe C.

Calendrier : Janvier 2010.

2.2 Échange d'information et protection de l'information

Profitant de la mise en place des réseaux sectoriels, les partenaires vont s'attaquer à l'élaboration d'un cadre d'échange de l'information qui permettra aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux secteurs des infrastructures essentielles de produire une gamme étendue de produits d'information pertinents et de diffuser ces produits en temps opportun, conformément aux lois et aux politiques fédéral, provinciaux et territoriaux actuelles. Finalement, les améliorations apportées au processus d'échange d'information aideront les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les secteurs des infrastructures essentielles à aborder la gestion des risques.

Établir un cadre d'échange de l'information pour accélérer l'échange d'information sur les infrastructures essentielles, améliorer la qualité de cette information et mieux la protéger.

Deuxième année

Afin de faciliter l'échange d'information entre les partenaires responsables des infrastructures essentielles, on propose d'élaborer un cadre d'échange de l'information, qui servira : i) à accélérer la transmission de l'information relative aux infrastructures essentielles, ii) à améliorer la qualité de l'information, iii) à mieux protéger l'information. Le cadre comprendra les éléments suivants :

- détermination des procédures actuelles d'échange et de protection de l'information sur les infrastructures essentielles;
- plan visant à cibler les lacunes, à prévoir les nouvelles pressions et à pressentir les nouveaux besoins;
- désignation des principaux points de contact en vue d'améliorer les communications entre les gouvernements et entre les gouvernements et les secteurs;
- processus amélioré de diffusion de l'information;
- examen des contraintes juridiques et stratégiques de l'échange d'information.

Produits d'information améliorés

Compte tenu des problèmes complexes de compétence associés aux infrastructures essentielles, et parce que l'information sur les vulnérabilités ou les mesures de protection n'est pas facilement disponible, il est difficile d'effectuer des évaluations précises de l'état de préparation de chaque secteur. Ce problème est exacerbé par la qualité et la quantité inégales de l'information sur les infrastructures essentielles dans les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et dans les secteurs d'infrastructures essentielles.



Pour améliorer la qualité des produits d'information, les partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaboreront directement avec les spécialistes du secteur en vue de produire des documents d'information mieux ciblés (p. ex. information pertinente sur les risques), respectant le contexte canadien. Les réseaux sectoriels détermineront les nouvelles préoccupations et les priorités relatives aux produits d'information. Les propriétaires et les exploitants pourront utiliser ces informations pour améliorer la résilience de leurs biens et de leurs services essentiels.

Protocole d'échange et de protection de l'information

Pour faciliter l'échange, dans les règles, d'information de nature délicate, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles dirigera l'élaboration d'une approche cohérente de protection de l'information au sein des gouvernements. Le protocole de protection de l'information qui sera élaboré énoncera des mécanismes visant à protéger l'information de nature délicate contre la divulgation non autorisée dans le but ultime de favoriser la confiance entre les partenaires. Le protocole servira de base pour l'élaboration d'ententes sur l'échange d'information. Il tiendra aussi compte du fait que l'échange d'information classifiée est régi par les lois et politiques fédérales, provinciales et territoriales existantes. Dans le cadre de l'élaboration de ce protocole, on consacrera des efforts pour s'attaquer aux contraintes des politiques et des lois fédéral, provinciaux et territoriaux connexes, ainsi qu'aux lacunes actuelles ou perçues.

Diffusion de l'information

Il est nécessaire d'avoir un cadre unique pour permettre l'échange rapide de l'information entre les points de contact névralgiques dans les secteurs des infrastructures essentielles qui tient compte des protocoles et politiques d'échange déjà en place dans les gouvernements. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les secteurs des infrastructures essentielles travailleront ensemble à l'élaboration de ce processus afin de pouvoir échanger rapidement de l'information sur les perturbations, réelles ou perçues, qui menacent l'intégrité des infrastructures essentielles du Canada.

Mesure principale : Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travailleront en collaboration pour élaborer un cadre d'échange de l'information. D'autres détails se trouvent à l'annexe D.

Calendrier : On élaborera, au cours de la deuxième année, un cadre d'échange de l'information.

2.3 Mise en œuvre d'une approche de gestion tous risques



L'établissement de partenariats et l'amélioration des mécanismes d'échange d'information constituent les composantes de base de la démarche canadienne visant à renforcer la résilience des infrastructures essentielles, mais il est impossible d'appliquer ces mesures sans tenir compte de la gestion des risques et de l'élaboration de plans et d'exercices visant à éliminer ces risques.

Évaluations des risques liés aux infrastructures essentielles du Canada :

Les profils de risques sectoriels seront élaborés par les réseaux sectoriels en collaboration avec les gouvernements et le secteur privé.

À partir de la deuxième année

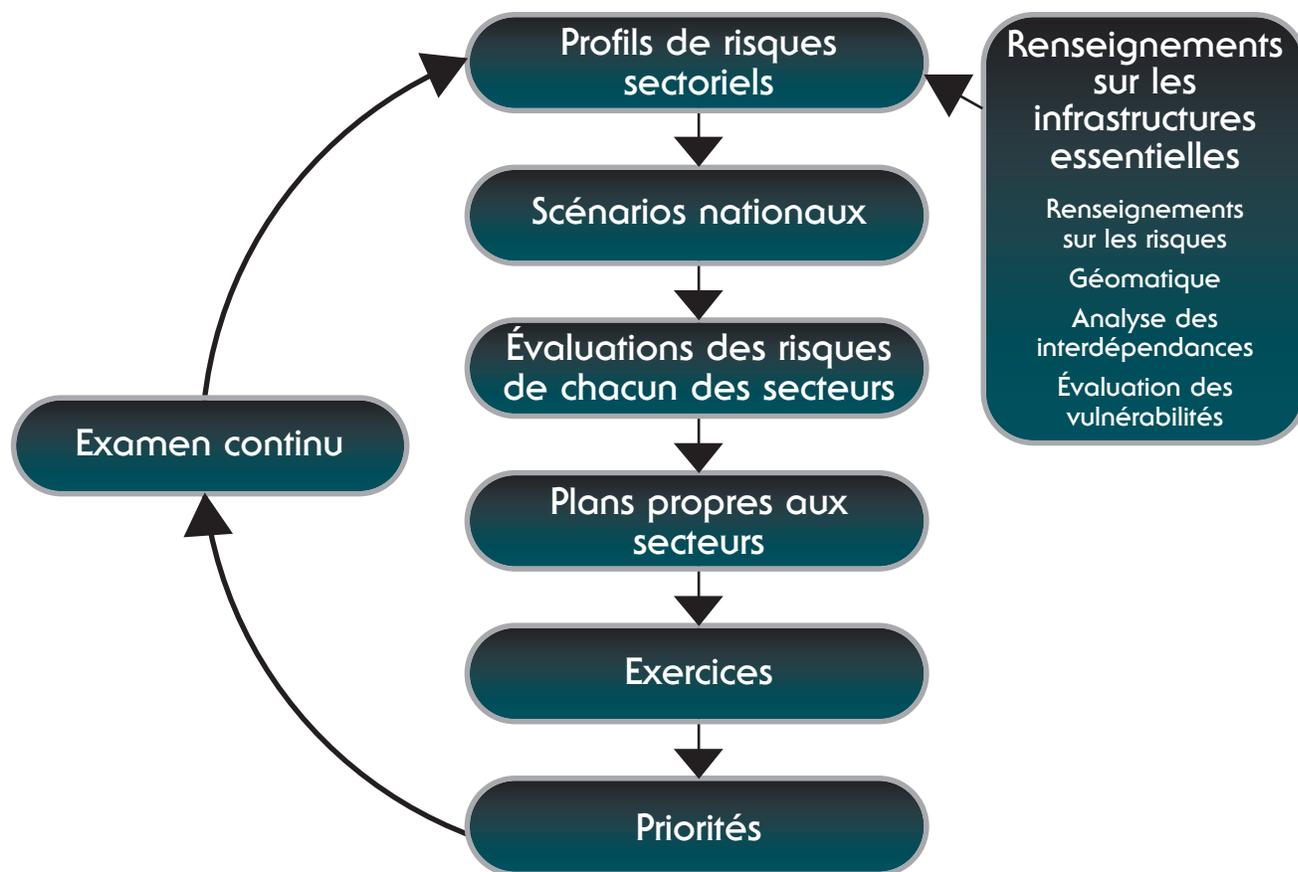
Bien que la Stratégie favorise une approche commune en vue de renforcer la résilience des infrastructures essentielles, les propriétaires et exploitants et toutes les gouvernements sont responsables, au bout du compte, de la mise en œuvre de l'approche axée sur la gestion des risques qui convient le mieux à leur situation. La mise en œuvre d'une approche axée sur la gestion des risques liés aux infrastructures essentielles nécessitera l'élaboration de trois types de produits différents :

- 1) profils de risques sectoriels au niveau national;
- 2) évaluation des risques;
- 3) outils et directives pour la gestion des risques.

La réussite de ces efforts, notamment les profils de risques sectoriels, dépend des autres éléments du Plan d'action, comme la mise en place de réseaux sectoriels et de mécanismes améliorés d'échange de l'information. Les renseignements proviendront des profils de risques sectoriels du gouvernement afin d'appuyer et de valider les profils de risques sectoriels à l'échelon national.

Chaque réseau sectoriel pourra utiliser les profils de risques sectoriels pour déterminer les questions prioritaires qui préoccupent le secteur, pour effectuer de la recherche et de la planification, pour élaborer un plan propre au secteur et évaluer l'efficacité des programmes et des activités d'infrastructures essentielles. Tous les profils de risques sectoriels seront combinés afin de donner un aperçu général des risques menaçant les infrastructures essentielles à l'échelle du Canada.

Comme le diagramme permet de le constater, les profils de risques sectoriels permettront l'élaboration de scénarios. Des modèles fondés sur les scénarios faciliteront ensuite la préparation d'évaluations plus précises des risques sectoriels et de plans propres à chaque secteur en fonction de ces risques. Au bout du compte, les évaluations du risque permettront de déterminer les priorités de chaque secteur.



Mesure principale : L'élaboration des profils de risques sectoriels sera coordonnée par chaque réseau sectoriel.

Calendrier : Les profils de risques sectoriels seront complétés au cours de la deuxième année. Les outils et les directives seront communiqués au fur et à mesure. L'évaluation des risques des propriétaires et exploitants sera une activité continue.

Des plans de travail propres au secteur seront élaborés et partagés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que par les propriétaires et les exploitants pour examiner les risques liés aux infrastructures essentielles.

À partir de la troisième année

Chaque réseau sectoriel pourra utiliser les plans de travail propres au secteur pour examiner les risques liés aux infrastructures essentielles et leurs interdépendances. Même si les plans seront adaptés aux structures et aux problèmes de leur secteur, les réseaux disposeront d'outils qui leur donneront les moyens de cibler les biens essentiels de leur secteur, d'effectuer une évaluation tous risques et d'établir les mesures à prendre pour faire face aux risques propres au secteur. Les outils

seront élaborés par les ministères et organismes fédéraux responsables des secteurs, en collaboration avec les représentants compétents du gouvernement et du secteur privé. Ils seront adaptés, entre autres choses, aux caractéristiques et aux risques propres à chaque secteur. Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles utilisera ces outils pour trouver les lacunes dans les mesures nationales de protection des infrastructures essentielles et, s'il y a lieu, les corriger en collaboration avec les secteurs. On prévoit que les plans propres aux secteurs continueront d'être mis à jour pour suivre l'évolution des infrastructures essentielles, des menaces qui pèsent sur elles et des stratégies de protection et d'intervention en cas de menace ou d'incident.

Voici certaines caractéristiques d'un plan de travail efficace propre au secteur :

- **Complet** : Un plan et un programme efficace doivent aborder les composantes physiques, cybernétiques et humaines des infrastructures essentielles. En plus de contenir un volet tous risques, ces plans et ces programmes devraient inclure une analyse visant à cibler la question des interdépendances tant au sein des secteurs qu'entre les secteurs et à en tenir compte.
- **Intégré** : À la lumière de la responsabilité partagée en matière de risques aux infrastructures essentielles, et compte tenu des vastes répercussions des interdépendances des infrastructures essentielles, les plans de travail propres au secteur doivent être complémentaires à l'échelle des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des secteurs.
- **Axé sur les risques** : Le plan de travail propre au secteur doit être axé sur une bonne compréhension de l'environnement de risques et conçu de façon à permettre tant la mesure et l'évaluation de l'efficacité des efforts d'atténuation des risques que la possibilité de fournir de la rétroaction à cet égard. Ainsi, les propriétaires, les exploitants et les gouvernements peuvent réévaluer les niveaux de risque une fois le plan mis en œuvre.

Mesure principale : Les réseaux sectoriels élaboreront des plans propres au secteur afin d'examiner les risques ciblés dans les profils de risques sectoriels. Ces plans seront complémentaires à l'échelle des secteurs et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Calendrier : Les plans de travail propres au secteur seront terminés au cours de la troisième année. Ces plans de travail étant des documents évolutifs, ils seront ainsi mis à jour régulièrement. L'examen et la modification des plans d'infrastructures essentielles des propriétaires et exploitants seront des activités effectuées régulièrement.

Exercices Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en collaboration avec le secteur privé, mèneront des exercices nationaux pour appuyer une approche commune en vue d'accroître la résilience des infrastructures essentielles.

Sur une base permanente

Les exercices :

- constitueront un moyen efficace pour mettre à l'essai, évaluer et améliorer la planification;
- permettront de former les intervenants, les gestionnaires des urgences et les cadres supérieurs à tous les niveaux, dans un environnement d'apprentissage à moindre risque;
- fourniront un mécanisme d'assurance de la qualité de l'intervention en cas de perturbations.



Des exercices sont menés régulièrement à l'échelle du Canada (p. ex. par l'entremise des gestionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux des mesures d'urgence et des propriétaires et exploitants). Dans le cadre de ces exercices, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent en collaboration avec le secteur pour évaluer la capacité d'intervenir efficacement en cas de perturbations touchant les infrastructures essentielles. Ces exercices visent à préciser les rôles et les responsabilités, à étudier les interdépendances et à sensibiliser les intervenants aux risques associés aux infrastructures essentielles.

Mesure principale : Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux prévoient faire des exercices et contribuer à l'intégration de la planification des exercices régionaux entre les gouvernements et avec les secteurs des infrastructures essentielles, afin de favoriser une approche commune en vue d'accroître la résilience des infrastructures essentielles.

Calendrier : Les exercices constitueront une activité tenue régulièrement.

3. Examen



Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les secteurs des infrastructures essentielles travailleront ensemble afin de surveiller la mise en œuvre de la Stratégie et d'appuyer l'évaluation des programmes et des activités visant à renforcer la résilience des infrastructures essentielles du pays.

Le Plan d'action sera examiné, en collaboration avec les réseaux sectoriels, le Forum national intersectoriel et le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles, trois ans après son lancement et tous les cinq ans par la suite.

Annexe A – Réseaux sectoriels

Objet

L'objet des réseaux sectoriels sont de mettre en place des forums nationaux permanents propres à chaque secteur qui examineront les questions sectorielles et régionales et permettront d'échanger de l'information sur les infrastructures essentielles.

Tout en étant conscient des structures et des défis uniques de chaque secteur, on doit considérer les éléments suivants comme des lignes directrices pour l'élaboration des réseaux sectoriels et la définition de leur rôle. Les réseaux sectoriels :

- encourageront l'échange d'information en temps opportun;
- détermineront les questions d'intérêt national, régional ou sectoriel;
- favoriseront une compréhension mutuelle des risques et des interdépendances, et mettront en œuvre des analyses tous risques propres à chaque secteur;
- appuieront l'élaboration des plans de travail propres au secteur qui permettront d'examiner les risques et les interdépendances;
- participeront aux exercices visant à mettre à l'essai les plans de travail propres à chaque secteur et cibleront les nouveaux risques;
- fourniront une orientation sur les défis actuels et futurs du secteur;
- favoriseront la conception d'outils et de pratiques exemplaires en vue de renforcer la résilience des infrastructures essentielles.

On prévoit qu'un réseau sectoriel sera mis en place pour chacun des secteurs d'infrastructures essentielles. Pour refléter la diversité d'un secteur en particulier, il est possible d'établir, au besoin, des réseaux de sous-secteurs. Le tableau suivant indique les ministères et organismes fédéraux responsables de chaque secteur. Il est à noter que Sécurité publique Canada est responsable de l'ensemble des mesures fédérales visant à renforcer la résilience des infrastructures essentielles. Au besoin, des ministères fédéraux auxiliaires participeront également aux réseaux sectoriels.

Secteur	Ministères et organismes fédéraux responsables de chaque secteur
Énergie et services publics	Ressources naturelles Canada
Technologies de l'information et de la communication	Industrie Canada
Finances	Finances Canada
Santé	Agence de santé publique du Canada
Alimentation	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Eau	Environnement Canada
Transport	Transports Canada
Sécurité	Sécurité publique Canada
Gouvernement	Sécurité publique Canada
Secteur manufacturier	Industrie Canada Ministère de la Défense nationale

Composition

La participation à ces réseaux est volontaire. Chaque réseau sectoriel déterminera des procédures de gouvernance et des rôles propres au secteur. Dans la plupart des cas, les réseaux sectoriels seront composés de propriétaires et d'exploitants du secteur (plus particulièrement les associations nationales de l'industrie) et de ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux pertinents. La participation des associations sera précieuse pour obtenir l'appui du secteur et avoir une action directe efficace.

Afin de faciliter l'échange de l'information, les membres du réseau sectoriel travailleront de concert pour élaborer des lignes directrices visant à protéger l'information qui circule au sein de leur réseau. On s'attend aussi à ce que les membres signent une entente de non-divulgateion.

Le président de chaque réseau sectoriel représentera le secteur au sein du Forum national intersectoriel.



Annexe B – Forum national intersectoriel

Objet

L'objet du Forum national intersectoriel est de maintenir une approche globale axée sur une collaboration canadienne en matière d'infrastructures essentielles en établissant un mécanisme permanent de discussion et d'échange d'information au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et entre eux, et avec les secteurs des infrastructures essentielles.

Le Forum national intersectoriel servira à :

- offrir des conseils et des recommandations aux Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences aux échelons fédéral, provincial et territorial;
- favoriser une approche complémentaire en matière des infrastructures essentielles pour tous les ordres de gouvernement et aborder les interdépendances entre les gouvernements et les secteurs;
- recommander des mesures pour établir les priorités en matière de recherche, pour échanger de l'information et pour élaborer des plans et des exercices liés aux infrastructures essentielles;
- faciliter l'échange d'information en matière de sécurité physique et cybernétique entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les propriétaires et exploitants d'infrastructures essentielles.

Le Forum national intersectoriel offrira des conseils et des recommandations aux Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences aux échelons fédéral, provincial et territorial, qui gère les efforts de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux relativement aux questions liées aux infrastructures essentielles. De leur côté, les coprésidents du groupe des Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences aux échelons fédéral, provincial et territorial relèveront des sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences pour ce qui est des questions liées aux infrastructures essentielles.

Composition

Le Forum national intersectoriel sera composé de membres des réseaux sectoriels et d'un large éventail de propriétaires et d'exploitants, de représentants d'associations et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Lorsque les membres sont issus d'une compétence précise (c.-à-d. établissements de soins de santé, municipalités, certains fournisseurs d'énergie), les gouvernements responsables seront chargés de transmettre les invitations, s'il y a lieu. Les membres détermineront le mandat du Forum national intersectoriel et désigneront notamment le ou les présidents.

Le président, ou les coprésidents, travailleront de pair avec les membres pour élaborer les ordres du jour et pour gérer et exécuter les travaux du Forum national intersectoriel.

Procédures

- Pour faciliter l'échange d'information, les membres signeront une entente de non-divulgence; le Forum national intersectoriel adoptera aussi des lignes directrices sur l'échange d'information afin de protéger l'information transmise.
- Le Forum national intersectoriel pourra tenir des réunions publiques ou à huis clos.
- Le Forum national intersectoriel pourra inviter des spécialistes du gouvernement ou du secteur privé à participer à ses réunions, à titre d'experts en la matière.

Secrétariat

La Division des politiques en matière d'infrastructures essentielles de Sécurité publique Canada, servira de secrétariat pour le Forum national intersectoriel. Le personnel de la Division offrira des conseils stratégiques et du soutien au Forum national intersectoriel. De plus, il facilitera l'échange d'information, élaborera les profils de risques intersectoriels, s'occupera de la préparation de documents pour les réunions et rédigera les comptes rendus et les rapports de réunions.

Rémunération

Les membres du Forum national intersectoriel ne sont pas rémunérés, mais ceux de l'extérieur de la région de la capitale nationale pourront obtenir le remboursement des dépenses de déplacement et d'hébergement engagées pour assister aux réunions, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor.



Annexe C – Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles



Objet

Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles constituera le forum permanent et l'instrument principal des efforts de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux relativement aux questions liées aux infrastructures essentielles.

Objectifs et priorités

- Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie dans les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Offrir une orientation et participer à l'avancement et à la mise en œuvre du Plan d'action.
- Constituer un centre d'échanges des gouvernements sur les questions liées aux infrastructures essentielles à l'intention des Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences aux échelons fédéral, provincial et territorial.
- Faciliter le réseautage fédéral-provincial-territorial en vue d'appuyer l'échange d'information, la gestion des risques, la planification en matière d'infrastructures essentielles et les exercices.
- Cibler les problèmes liés aux infrastructures essentielles qui relèvent de la compétence des régions et des administrations.
- Favoriser la compréhension mutuelle des risques et interdépendances liés aux infrastructures essentielles.
- Encourager la participation aux exercices visant à mettre à l'essai les plans de travail propres à chaque secteur et à cibler les nouveaux risques;
- Fournir une orientation quant aux défis actuels et futurs liés aux infrastructures essentielles.
- Déterminer quels liens existent entre les programmes et initiatives des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et faciliter l'échange d'information et des pratiques exemplaires.

Composition

Toutes les provinces et tous les territoires peuvent désigner des membres pour participer au Groupe de travail, selon leurs besoins et les ressources disponibles. Toutes les provinces et tous les territoires sont membres du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles, qu'ils soient représentés ou non lors des réunions. Aucune décision ne sera prise sans que l'information ne soit diffusée à tous et que tous les membres n'aient pu transmettre leurs commentaires.

Il est convenu de prendre toutes les décisions d'un commun accord.

Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles sera coprésidé par un représentant du Secteur de la gestion des mesures d'urgence et de la sécurité nationale de Sécurité publique Canada, et par un représentant d'une province ou d'un territoire qui aura été désigné entre eux par consensus.

Présentation de rapports

Les coprésidents du Groupe de travail (un fonctionnaire du Secteur de la gestion des mesures d'urgence et de la sécurité nationale de Sécurité publique Canada et un représentant provincial/territorial) présenteront des rapports aux Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences aux échelons fédéral, provincial et territorial sur les questions liées aux infrastructures essentielles.

Secrétariat du Groupe de travail

Sécurité publique Canada offrira les services de secrétariat dont a besoin le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles. Il organisera les réunions lorsque les coprésidents le jugeront utile et sera chargé de préparer et de distribuer le matériel.



Annexe D – Cadre d'échange de l'information

Objet

La présente annexe donne un aperçu de la façon de produire un vaste éventail de produits d'information pertinents en matière d'infrastructures essentielles et de les communiquer en temps opportun.

Défis

À l'heure actuelle, les facteurs suivants nuisent à la protection des infrastructures essentielles : i) la compréhension plus ou moins bonne des risques et des vulnérabilités, ii) le manque de communication de l'information, iii) le manque d'intégration de l'information existante, ce qui nuit à une bonne connaissance de la situation.

Cadre d'échange de l'information

Pour faciliter l'échange d'information entre les partenaires du domaine des infrastructures essentielles, on propose, dans le Plan d'action, d'élaborer un cadre d'échange de l'information, qui servira à établir une méthode précise pour créer des relations d'échange de l'information. Le cadre comporte trois volets principaux conformes aux lois et aux politiques fédérales, provinciales et territoriales actuelles, à savoir : 1) l'élaboration d'un protocole de protection de l'information, 2) l'amélioration des produits d'information et 3) la diffusion de l'information.

1) Protocole de protection de l'information

Au départ, il est nécessaire de mettre sur pied un protocole de protection de l'information pour faciliter l'échange d'information de nature délicate sur les infrastructures essentielles entre les gouvernements et les propriétaires et exploitants des secteurs des infrastructures essentielles. Ce protocole prévoira des directives sur la protection de l'information de nature délicate afin d'appuyer l'échange d'information plus précise et opportune entre les organismes en établissant des principes qui soutiennent la protection de l'information. Ceci aidera aussi les organisations à élaborer des ententes d'échange d'information ou des protocoles d'entente sur l'échange et la protection de l'information. Dans le cadre de l'élaboration du protocole, il sera nécessaire de tenir compte des restrictions sur le plan juridique et sur le plan des politiques, tant à l'échelon fédéral que provincial et territorial en ce qui concerne le matériel protégé et classifié.

Fins auxquelles l'information sur les infrastructures essentielles peut être utilisée

Le protocole s'appliquera à l'échange d'information confidentielle sur les infrastructures essentielles par les propriétaires et exploitants des secteurs des infrastructures essentielles. L'information sur les infrastructures essentielles peut être utilisée à de nombreuses fins; en voici certains exemples :

- gérer les mesures d'intervention à la suite d'une urgence;
- établir des politiques et des programmes concernant la gestion des urgences et les infrastructures essentielles tant sur les domaines physique et cybernétique;
- mener des exercices et offrir de la formation sur les infrastructures essentielles;
- élaborer des produits et des outils d'information pour appuyer les initiatives nationales, sectorielles et intersectorielles (p. ex. les évaluations tous risques, les profils de risques élevés);

- mettre au point des outils de gestion tous risques et des outils de gestion des vulnérabilités; et
- analyser les interdépendances entre les secteurs d'infrastructures essentielles.

2) Produits d'information améliorés

Compte tenu des problèmes complexes de compétence associés aux infrastructures essentielles et du manque d'information sur les interdépendances, les vulnérabilités ou les mesures de protection, il est difficile d'effectuer des évaluations précises de l'état de préparation de chaque secteur. Ce problème est exacerbé par la qualité inégale de l'information et la quantité d'information sur les infrastructures essentielles que détiennent les ministères et les organismes fédéraux, les provinces et territoires et les secteurs d'infrastructures essentielles.

Pour améliorer la qualité et l'utilité des produits d'information, les membres des réseaux sectoriels détermineront les nouvelles préoccupations et les priorités relatives aux produits d'information. On s'attend à ce que les partenaires des secteurs des infrastructures essentielles utilisent ces produits d'information pour améliorer la résilience de leurs biens et de leurs services essentiels.

Les réseaux sectoriels informeront le Forum national intersectoriel des nouvelles préoccupations et des priorités relatives aux produits d'information. Par exemple, on prévoit que le Forum national intersectoriel fournira aux Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences aux échelons fédéral, provincial et territorial des recommandations sur les domaines nécessitant de nouveaux produits d'information ou une mise à jour des produits existants.

3) Diffusion de l'information

Comme point de départ de l'élaboration du cadre d'échange de l'information, on visera à améliorer la diffusion de l'information liée i) aux situations d'urgence, ii) aux situations normales.

Situations d'urgence

Lors d'une situation d'urgence, l'échange d'information entre les points de contact névralgiques des secteurs des infrastructures essentielles doit se faire rapidement. Pour cela, nous devons renforcer les liens entre les points de contact fédéraux, provinciaux et territoriaux, et avec les propriétaires et les exploitants qui relèvent de leurs compétences respectives. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaboreront à l'élaboration d'un processus qui permettra d'échanger rapidement de l'information portant sur les perturbations, réelles ou perçues et imminentes ou actuelles, et sur les catastrophes naturelles ou les activités terroristes qui menacent l'intégrité des infrastructures essentielles.

Situations normales

Le gouvernement fédéral établit actuellement des autorisations de sécurité pour les principaux partenaires de certains secteurs d'infrastructures essentielles qui ont besoin d'informations sur la résilience de leurs infrastructures essentielles. Sur une base permanente, Sécurité publique Canada et ses partenaires membres du portefeuille de la Sécurité publique Canada ainsi que les ministères fédéraux responsables des secteurs détermineront s'il est nécessaire d'étendre la disponibilité de ces autorisations de sécurité à chacun des secteurs des infrastructures essentielles. En outre, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles considérera d'autres options qui pourraient améliorer la diffusion de l'information (p. ex. enlever l'information de nature protégée des documents pour en permettre la diffusion comme s'ils étaient non classifiés).

Pour transmettre l'information moins sensible, nous mettrons en place un portail Web sécurisé d'échange d'information sur les infrastructures essentielles. Le portail d'échange de l'information sur les infrastructures essentielles sera destiné à appuyer les mécanismes en place, le cas échéant, dans le sens où il simplifiera les processus et fera éviter la duplication. Le développement du portail constituera un processus itératif qui comprendra trois phases générales de développement. La première phase comprendra les activités suivantes :

- consulter les intervenants afin de déterminer les besoins en matière d'échange d'information sur les infrastructures essentielles;
- concevoir le portail d'échange de l'information sur les infrastructures essentielles de façon à permettre l'échange d'information non classifiée;
- effectuer une première saisie de l'information non classifiée dans le portail.

Au départ, le portail d'échange de l'information sur les infrastructures essentielles ne permettra que l'échange d'information publique non classifiée (la zone du portail accessible au public). La première phase de développement sera terminée dans l'année suivant l'approbation de la Stratégie.

L'objectif de la deuxième phase est de commencer à saisir dans le portail l'information liée à tous les aspects des infrastructures essentielles. Cette deuxième phase reflétera l'approche tous risques adoptée dans le cadre de la Stratégie et comprendra l'ajout de produits d'information tels que les menaces physiques et cybernétiques, les outils d'évaluation des risques, l'évaluation des interdépendances, ainsi que d'autres produits d'information non classifiée.

Pendant la dernière phase de développement du portail, on mettra en œuvre l'authentification Web sécurisée et le système d'échange de l'information (la zone du portail sécurisée). Cette couche d'échange sécurisé favorisera l'échange bilatéral d'information classifiée, notamment les évaluations des risques. Elle comprendra des forums de discussion, des zones de travail, des calendriers d'exercices et d'autres outils d'échange de l'information. La couche sécurisée facilitera la communication entre les membres des réseaux sectoriels, les membres du Forum national intersectoriel et les autres responsables des infrastructures essentielles.

Calendrier : *Cadre d'échange de l'information*

Mesure	Responsable
Première année	
Établir le protocole d'échange de l'information	Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles
Compiler les informations actuellement échangées	Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles
Cerner les lacunes en matière d'information et prévoir les nouveaux besoins	Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles
Rédiger un énoncé des exigences pour le portail d'échange d'information	Sécurité publique Canada
Deuxième année	
Créer la zone du portail d'échange d'information accessible au public	Sécurité publique Canada
Élaborer et mettre à l'essai un processus sécurisé d'authentification des utilisateurs sur le Web	Sécurité publique Canada
Mettre en œuvre la zone sécurisée du portail d'échange d'information	Sécurité publique Canada
Sur une base permanente	
Améliorer le mode de diffusion de l'information	Partenaires fédéral-provincial-territorial, réseaux sectoriels
Saisir les données dans les zones publiques et sécurisées du portail	Partenaires fédéral-provincial-territorial, réseaux sectoriels



Annexe E – Gestion des risques

La gestion des risques est une responsabilité partagée par tous les intervenants du domaine des infrastructures essentielles qui consiste à comprendre, à gérer et à communiquer les risques et les interdépendances dans toute la collectivité des infrastructures essentielles, et ce, de façon continue, proactive et systématique. Pour faire progresser ce processus étendu de gestion des risques, les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux doivent collaborer avec leurs partenaires du domaine des infrastructures essentielles.

Bien que la Stratégie favorise une approche commune en vue de renforcer la résilience des infrastructures essentielles et d'échanger des outils et des pratiques exemplaires, les propriétaires et les exploitants des infrastructures essentielles ainsi que chaque administration sont responsables, au bout du compte, de la mise en œuvre de l'approche axée sur la gestion des risques qui convient le mieux à leur situation.

La mise en œuvre d'une approche axée sur la gestion des risques liés aux infrastructures essentielles nécessitera l'élaboration de trois types de produits différents :

- 1) Profils de risques sectoriels au niveau national;
- 2) Évaluations des risques;
- 3) Outils et directives pour la gestion des risques.

La réussite de ces efforts, notamment l'élaboration des profils de risques sectoriels, dépend des autres éléments du Plan d'action, comme la mise en place de réseaux sectoriels et de mécanismes améliorés d'échange et d'élaboration de l'information.

Calendrier

Les profils de risques sectoriels devraient être complétés au cours de la deuxième année. Les outils et les directives seront transmis aussitôt les réseaux sectoriels établis, et de nouveaux outils seront élaborés sur une base régulière. Les évaluations des risques des propriétaires et exploitants, s'il y en a, se feront régulièrement.

Profils de risques sectoriels

Il est essentiel que tous les principaux partenaires du domaine des infrastructures essentielles au sein d'un secteur comprennent bien, et de la même façon, l'environnement de risques de leur secteur. Les profils de risques sectoriels permettront à tous de bien comprendre l'environnement de risques en effectuant une analyse :

- des pratiques actuelles;
- des principaux risques de chaque secteur;
- des vulnérabilités communes au sein d'un secteur;
- des principales interdépendances;
- du niveau de tolérance au risque de chaque secteur.

Selon la nature de chaque secteur et la structure de son réseau sectoriel, il est possible d'élaborer des profils de risques de sous-secteurs, qui seront intégrés aux profils de risques sectoriels généraux.

Chaque réseau sectoriel pourra utiliser les profils de risques sectoriels pour déterminer les secteurs où une action collective est requise de façon prioritaire, les questions qui préoccupent le ou les secteurs et les priorités de recherche, ainsi que pour élaborer un plan de travail propre au secteur et pour évaluer l'efficacité des programmes et des activités des infrastructures essentielles.

Une fois son profil terminé, le réseau sectoriel le transmettra au Forum national intersectoriel. Tous les profils de risques des secteurs et des sous-secteurs seront combinés afin de donner un aperçu des risques pour l'ensemble des secteurs. Ce profil consolidé servira d'appui à l'analyse des interdépendances et sera transmis à chaque réseau sectoriel. L'élaboration des profils de risques sectoriels au niveau national sera gérée par chacun des réseaux sectoriels.

Calendrier

Les profils de risques sectoriels sont des documents évolutifs. Chaque profil devrait être terminé au cours de la deuxième année et révisé périodiquement. Pour veiller à ce que les réseaux sectoriels aient l'information la plus actuelle possible, des profils de risques sectoriels doivent être transmis chaque année au Forum national intersectoriel.

Évaluations des risques

Une évaluation des risques signifie que l'on effectue une analyse détaillée des menaces, des vulnérabilités et des répercussions touchant un bien, un site ou un système d'infrastructures essentielles en particulier. Ces évaluations permettent à chaque propriétaire ou exploitant d'un site d'infrastructures essentielles de comprendre en détail et avec précision son environnement de risque. Même si l'on considère que les évaluations de risques sont des activités importantes pour améliorer la résilience des infrastructures essentielles, les propriétaires et exploitants ne sont pas obligés, en vertu de la Stratégie, d'effectuer ces évaluations.

Les propriétaires et exploitants peuvent utiliser les évaluations de risques pour appuyer l'élaboration de plans de travail propre au secteur précis visant à aborder de façon prioritaire les risques les plus élevés et mettre en œuvre des plans de mesures d'urgence propres à un site tels que les plans de continuité des opérations.

La Stratégie n'impose pas une méthode unique pour l'évaluation des risques effectuée par les partenaires du domaine de la protection des infrastructures essentielles. Il existe de nombreuses méthodes d'évaluation efficaces, et les besoins et capacités de chaque secteur et propriétaire et exploitant d'infrastructures essentielles sont très diversifiés. Toutefois, une certaine uniformité est requise afin de veiller à ce que les évaluations aient, à tout le moins, des aspects communs pour valider la comparaison effectuée entre les secteurs et au sein de ceux-ci. Par conséquent, on s'attend à ce que l'évaluation des risques effectuée par les propriétaires et exploitants comprenne au moins les éléments suivants :

- la désignation des biens et systèmes essentiels visés par l'évaluation des risques;
- une évaluation des risques (naturels, délibérés et accidentels);
- une évaluation des vulnérabilités;
- une évaluation des conséquences de la perturbation des infrastructures essentielles;
- une évaluation des interdépendances.

Les propriétaires et exploitants ont la responsabilité d'effectuer les évaluations des risques.

Pour appuyer les évaluations, et dans le cadre du processus d'amélioration de l'élaboration et de l'échange d'information, on fournira à chaque réseau sectoriel, pour diffusion à ses membres, de l'information sur les risques visant leur secteur en particulier. Il est prévu que la plupart des propriétaires et exploitants auront déjà commencé, dans une certaine mesure, leurs évaluations des risques. Dans le cadre du processus d'élaboration des profils de risques sectoriels, chaque réseau sectoriel devra évaluer dans quelle mesure ses infrastructures essentielles ont fait l'objet d'une évaluation des risques par le propriétaire ou l'exploitant.

Les évaluations des risques visant chaque bien, site ou système ne seront pas transmises au sein du réseau sectoriel et ne seront pas utilisées pour créer un répertoire central des infrastructures essentielles. Un environnement fiable d'échange d'information respectant le protocole de protection de l'information sera créé (voir l'annexe D). Toutefois, on s'attend à ce que les propriétaires et exploitants échangent de l'information liée aux risques avec des fonctionnaires compétents et d'autres propriétaires et exploitants pour appuyer des activités plus vastes d'évaluation des risques et de planification de mesures d'urgence.

Calendrier

Comme la stratégie n'oblige pas les propriétaires et exploitants à entreprendre des évaluations, il n'y a aucune date limite pour les évaluations de risques. Chaque réseau sectoriel peut toutefois faire les recommandations qu'il juge appropriées relativement aux évaluations des risques.

Outils et directives pour la gestion des risques

Pour améliorer la compréhension globale de la gestion des risques, les intervenants auront accès à des outils, des lignes directrices, des méthodes et des plans. Sécurité publique Canada, appuyé des réseaux sectoriels, du Forum national intersectoriel et du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures essentielles, fournira ces outils.

Parmi ces outils, on comptera probablement un lexique général des concepts de gestion des risques, des méthodes d'évaluation des risques, des documents d'information et de sensibilisation, et des lignes directrices pour la mise en œuvre d'un programme de gestion des risques.

L'élaboration d'une trousse d'outils pour la gestion des risques débutera d'abord par un sondage sur le matériel disponible. S'il n'existe aucun document qui permet de répondre à un besoin précis, de nouveaux outils seront élaborés selon un ordre de priorité établi.

On prévoit que ces outils seront diffusés par les réseaux sectoriels, ainsi que par l'entremise du portail Web d'échange de l'information sur les infrastructures essentielles (voir l'annexe D).

Calendrier

L'élaboration et la distribution des outils pour la gestion des risques se feront sur une base régulière.